|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2024/41−ST/SG/AC.10/C.4/2024/7 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  8 avril 2024  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d’étiquetage des produits chimiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses** | **Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques** |
| **Soixante-quatrième session**  Genève, 24 juin-3 juillet 2024  Point 2 h) de l’ordre du jour provisoire  **Explosifs et questions connexes: Questions diverses** | **Quarante-sixième session**  Genève, 3-5 juillet 2024 Point 2 a) de l’ordre du jour provisoire **Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques : Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques** |

Rapport du groupe de travail par correspondance informel sur la révision de la sous-section 51.4 du Manuel d’épreuves et de critères portant sur la vitesse de combustion

Communication de l’expert de la Chine au nom du groupe de travail informel[[1]](#footnote-2)\*

I. Rapport du groupe de travail informel

1. À la soixante-deuxième session du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD), l’expert de la Chine avait soumis le document ST/SG/AC.10/C.3/2023/6[[2]](#footnote-3), dans lequel il était proposé de modifier l’alinéa e) du paragraphe 51.4.4.2 du Manuel d’épreuves et de critères. Le Groupe de travail des explosifs a examiné ce document et recommandé d’accepter la proposition. Les experts du Groupe de travail des explosifs ont également recensé d’autres incohérences dans la sous-section 51.4 et d’autres améliorations se sont avérées nécessaires. Un groupe de travail par correspondance informel (groupe de travail informel sur la vitesse de combustion) a été établi en vue de poursuivre les travaux.

2. En août 2023, l’expert de la Chine a invité les experts du Groupe de travail des explosifs à faire partie du groupe de travail informel sur la vitesse de combustion. Grâce au soutien de ces experts, la révision de la sous-section 51.4 du Manuel d’épreuves et de critères a été achevée à la fin du mois de septembre et un appel à commentaires a été effectué au sein du groupe de travail informel.

3. Le Sous-Comité TMD et le Sous-Comité SGH sont invités à examiner les amendements que le groupe informel propose d’apporter à la sous-section 51.4, tels qu’ils sont présentés au paragraphe 4 ci-après. Le texte intégral de la version révisée de la sous‑section 51.4, dans lequel figurent tous les amendements proposés, est reproduit dans le document informel INF.5 (Sous-Comité TMD) − INF.4 (Sous-Comité SGH).

II. Proposition

4. Modifier la sous-section 51.4 du Manuel d’épreuves et de critèrescomme suit (les ajouts proposés figurent en **caractères gras**) :

51.4.1.2 b) Supprimer « (Division 1.1) ».

51.4.4.1 a) Modifier pour lire comme suit :

« Le début de l’incendie est défini comme le moment où la réaction de la matière devient perceptible, alors que la fin de l’incendie coïncide avec une diminution de la **densité de flux thermique** I (dû à l’incendie) jusqu’à moins de 5 % de la **densité de flux thermique** maximale (Imax). **La densité de flux thermique maximale (Imax) est une moyenne de la densité de flux thermique mesurée sur une durée d’au moins 30 s pendant la période de rayonnement thermique maximal.** **La durée de combustion totale t est l’intervalle de temps entre le début et la fin de l’incendie** (voir fig. 51.4.1); ».

51.4.4.1 c) Supprimer cet alinéa et renuméroter les alinéas suivants en conséquence (les actuels alinéas « d) » et « e) » deviennent respectivement « c) » et « d) »).

|  |  |
| --- | --- |
| 51.4.4.1 c) (*ancien al. d)*) | Remplacer « durée de combustion » par « durée **totale** de combustion ». |

51.4.4.2 a) Dans la seconde phrase, supprimer « percent » dans la version anglaise, et remplacer « rayonnement mesuré » par « **énergie de** rayonnement **mesurée** ».

51.4.4.2 c) Dans la dernière phrase, remplacer « de l’intensité It du rayonnement [W/m2] » par « de **la densité de flux thermique** It [**k**W/m2] ».

51.4.4.2 d) Dans la première phrase, remplacer « le niveau de rayonnement » par « **la densité de flux thermique** » et dans la seconde phrase, remplacer « comprise entre 1 et »  par « **de** ».

51.4.4.2 e) Modifier pour lire comme suit :

« Ipertinente est obtenu à partir de l’intensité maximale de la courbe **lissée et corrigée** du rayonnement de chaleur **mesuré**. **Icalculée est la** valeur moyenne du rayonnement **obtenue** en transformant la zone intégrée en un rectangle de dimension égale pendant le même **laps de temps de combustion total (voir fig. 51.4.1) ;**».

51.4.4.2 g) Dans le dernier paragraphe, remplacer « et f le coefficient de forme » par « et f **étant** le coefficient de forme ».

51.4.4.5 Sans objet en français.

51.4.6 Remplacer « Durée de combustion » par « Durée **totale** de combustion » et « Enthalpie de combustion » par « **Chaleur** de combustion ».

Bibliographie Ajouter la nouvelle référence suivante à la fin de la liste actuelle :

« *[6]* *Organic Peroxides: Storage (Guideline for the labour-safe, environment-safe and fire-safe storage of organic peroxides), Hazardous Substances Publication Series 8:2011 (PGS 8:2011) version 1.0, décembre 2011.* ».

1. \* A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5. [↑](#footnote-ref-2)
2. Document distribué pour examen par le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) à sa quarante‑quatrième session sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/2023/1. [↑](#footnote-ref-3)